LES NEGOCIATIONS DE BRANCHE REPRENDRONT !

Les salarié(e)s doivent plus que jamais se faire entendre !

« *Qu'elles sont inconscientes ces trois organisations syndicales !!! Mais comment est-ce possible que des organisations défendant les salarié(e)s refusent de signer un accord qui leur accorde l'alignement salarial au 14ème mois ?*»

Et bien, laissez-nous vous éclairer car la situation mérite votre attention.

Pourtant, la CFE-CGC, la CGT et l'UNSA, conformément à l'engagement pris par l'intersyndicale d'origine (et fidèles à l'expression des salarié(e)s lors des Assemblées Générales), se sont opposées à l'accord Annexe IV. Il est un recul sur nos droits (nous nous étions d'ailleurs tous mobilisés dans ce sens - *avec les organisations non représentatives*- le 25 avril 2024).

Aujourd'hui, il serait question de faire passer la majorité des salarié(e)s pour des sot(te)s !?

La Convention Collective actuelle assure à l'intégralité des salarié(e)s un minimum de 13,50 mois (Art. 21) ; voici ce que représente une avancée sociale selon certains :

14 – 13,50 = 0,50 | 0,50 x 1.766,92€ (SMIC actuel*) = 73,6217€ bruts / mois

Pour l'équivalent net d'un demi plein de carburant par mois, nous aurions dû entériner la fin des garanties collectives (conventionnelles d'évolution de carrière, d'ancienneté, d'augmentation générale des salaires) liées aux négociations de Branche (la fameuse clause des 85%) … ???

Et oui ! Un vrai marché de dupes ! La seule application de cette garantie collective depuis 2018, **TOUJOURS EN VIGUEUR GRACE A NOTRE OPPOSITION**, vous aurait rapporté AU MINIMUM A TOUTES ET TOUS si elle avait été appliquée (et non à une partie seulement d'entre vous) :

1.766,92 (SMIC actuel) – 1.498,47 (SMIC 2018) = 268,45€ | 268,45 x 0,85 = 228,18€ bruts par mois !!!*

En résumé, quelques un(e)s auraient pu percevoir 73,6217€ bruts par mois d'ici 2 ans (délai de mise en place de l'accord) mais tou(te)s ont véritablement perdu au moins 228,18€ bruts par mois par le refus des employeurs d'appliquer notre Convention Collective.

Il ne s'agit pas pour la CFE CGC, la CGT et l'UNSA, de faire s'opposer les collègues d'une branche entre eux mais de défendre l'intérêt de toutes et de tous, collectivement !

C'est le principe fondateur des dispositions d'une CCN et des négociations de Branche !

LA BRANCHE EST MENACEE DE L'INTERIEUR PAR L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS !

Non, nous ne sommes ni lanceurs d'alerte, ni adeptes de la théorie du complot, ni inconscients… et il y a encore peu, nous n'étions pas 3 mais 5 organisations syndicales à le dire !

Dès la réception de nos trois courriers d'opposition, l'Association des Employeurs s'est empressée de nous répondre : « *puisque c'est ainsi, nous annulons toutes les instances paritaires prévues d'ici fin d'année à la Branche !!!*»

*** faites le calcul avec votre salaire brut et votre RMMG… vous comprendrez**
****Voir notre communication du 30 janvier 2024**

13 septembre 2024

Autrement dit : « vous n'êtes pas d'accord et utilisez le droit pour nous contraindre ? Alors on boude !!! »

Dans un tract du 22 janvier 2024, nous vous parlions de la déloyauté des négociations de la part des employeurs. N'est-ce pas ici son illustration !? Est-ce leur définition du dialogue social ?

Le 30 janvier 2024, toujours en intersyndicale complète, nous vous relations la négociation du 24 janvier et l'offre honteuse de l'Association des Employeurs. C'était l'occasion pour vous de découvrir la grille des Rémunérations Minimales Mensuelles Garanties qu'elle estimait convenable de vous proposer !

Cette grille, à peine corrigée dans l'accord signé, est pratiquement déjà « passée de mode » !!! Le SMIC sera très prochainement et mécaniquement revalorisé et rendra caduque sa première ligne !!!

Qui parle d'inconscience quand on veut bien valider la mise en place de quelque chose qui n'a déjà plus de raison d'être ?

Notre Convention Collective est le dernier rempart à la pérennité de nos régimes, nous n'oserions pas prétendre vous l'apprendre à vous qui, tous les jours, œuvrez pour les millions de ses cotisants et bénéficiaires !!!

Le 23 février, juste avant la seconde rencontre du 28/02, avec le Ministère du Travail, nous étions toujours 5 à vous le rappeler, (communication du 06 mars 2024).

Le 22 avril 2024, nous étions toujours 5 à saluer votre participation active aux trois Assemblées Générales de salarié(e)s, participation qui soulignait et encourageait l'action du 25 avril devant la Fédération AGIRC-ARRCO, rue Jules César à Paris.

Comment aurions-nous pu tourner les talons et dénigrer à la fois votre engagement et le mandat que VOUS nous avez donné ?

La CFE-CGC, la CGT et l'UNSA, majoritaires par vos votes, n'ont rien décidé d'autre que de poursuivre, avec la plus forte détermination ce mandat, reflet de votre expression **CAR VOUS N'ETIEZ PAS DUPES NON PLUS !!!**

- ✓ L'artifice d'un 14ème mois qui ne devait satisfaire qu'une petite moitié de salarié(e)s (alors qu'ils bénéficient déjà par d'autres dispositions liées aux accords internes à leur groupe)
- ✓ La perte d'une garantie (la clause des 85%) sans compensation, laquelle enterre le recul sans précédent du calcul de l'ancienneté de 2009
- ✓ Le déni, pire, le diktat de l'Association des Employeurs qui démontre sans sourciller sa volonté de faire taire les représentants des personnels en refusant par courrier toute négociation d'ici 2025

NOS METIERS, NOS SERVICES A LA POPULATION, NOTRE BRANCHE SONT A NOUS !!!

NOUS SOMMES GARANT(E)S DE NOTRE PROFESSIONNALISME
ET NOUS MERITONS D'ETRE VALABLEMENT CONSIDERE(E)S !!!

CAR OUI, NOUS DEVONS ETRE ENTENDU(E)S

CAR OUI, NOUS DEVONS RESTER VIGILANTS ET MOBILISE(E)S POUR DEFENDRE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE PROTECTRICE DE NOS DROITS ET EVITER TOUT RECUL SOCIAL

CAR OUI, NOUS SOMMES LA FORCE DE NOTRE SECTEUR

La CFE-CGC, la CGT et l'UNSA sont fières de vous représenter et vous inviteront à de nouvelles Assemblées Générales de salarié(e)s très prochainement pour mieux répondre à vos interrogations, et répondre à vos attentes.

13 septembre 2024